

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 238

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le droit au bénéfice

Un système, c'est-à-dire un ensemble de règles de comportement économiques, se mesure au fait qu'il est ressenti comme naturel ; le profit est naturel, il est naturel que les grandes banques suisses maintiennent leurs bénéfices au même niveau.

Il y a quelques mois, nous annoncions que les banques suisses, dont le chiffre d'affaires est limité par les quotas d'accroissement des crédits, chercheraient une compensation dans la hausse du taux de l'intérêt.

Depuis cet éditorial, jugé par d'aucuns démagogique, l'Union de Banques Suisses, dans son bulletin de juin 1973, vient d'exposer, sur un autre ton, c'est-à-dire avec le calme de l'évidence de qui vit à l'intérieur du système, la même argumentation, c'est-à-dire son droit au bénéfice, donc à la hausse du taux du loyer de l'argent.

Pauvre UBS

« Les discussions relatives aux diverses mesures destinées à endiguer l'afflux de capitaux étrangers et à freiner la conjoncture en restreignant le crédit se limitent, la plupart du temps, à leur impact sur l'ensemble de l'économie. Mais c'est à peine si l'opinion publique est au courant de l'incidence de ces mesures sur la capacité bénéficiaire des des banques.

» En premier lieu, chaque établissement bancaire se voit placé devant une situation caractérisée par un surcroît de dépenses, directement quantifiables, dues à la constitution de réserves obligatoires, sans exclure un éventuel manque à gagner résultant de la stérilisation de fonds lors de dépassements du taux d'accroissement autorisé des crédits. Actuellement, les taux en vigueur concernant les réserves minimales sur les fonds passifs entraînent un renchérissement sensible des dépôts et, de ce fait, un nouveau rétrécissement de la marge d'intérêts — déjà fort étroite en comparaison avec l'étranger — des banques suisses. En ce qui

concerne uniquement l'Union de Banques Suisses, la perte de gain actuelle, calculée sur base annuelle, provoquée par la constitution de réserves obligatoires se chiffre par plusieurs millions de francs.

Vers une adaptation des taux d'intérêt

» Les banques ont des possibilités limitées de compenser, par des mesures de rationalisation plus poussées et une compression des marges bénéficiaires, l'alourdissement des coûts engendré par la constitution de réserves obligatoires. Pour peu que l'on augmente encore le coefficient de ces dernières ou si l'on allait jusqu'à exiger les maximaux légaux, une adaptation des taux d'intérêt se révélerait inévitable. Une telle évolution ne ferait qu'alimenter l'inflation et susciterait un afflux encore plus important de capitaux étrangers ainsi qu'un nouveau renchérissement du franc suisse par rapport au dollar.

» Aux coûts directement quantifiables viennent encore s'ajouter des dépenses considérables d'ordre technique et de personnel (modifications des programmes électroniques, mesures d'organisation, avis aux clients, établissement de statistiques et de rapports internes) qui ne peuvent être chiffrés qu'en partie et encore d'une manière approximative. Enfin, du point de vue de l'économie privée, il ne faut pas oublier ce que coûtent aux banques les affaires perdues dans le pays et à l'étranger à la suite des mesures restrictives. » Cette perte est difficilement mesurable. Si les banques sont prêtes à supporter ces sacrifices pour la sauvegarde de notre monnaie et dans l'intérêt d'une stabilisation de sa valeur, elles ne peuvent cependant le faire dans toute la mesure qu'elles le souhaiteraient vu la hausse des coûts qu'elles doivent supporter en raison des mesures précitées. » (*Nouvelles économiques*, juin 1973)

Du foin dans les bottes

Le droit au bénéfice, mieux encore, le droit au maintien du bénéfice, est ressenti comme loi

naturelle ; mais un article sur le droit du travail ou sur la participation ne serait pas naturel dans la Weltanschauung de l'Union de Banques Suisses.

On peut en disserter ; mais il serait plus simple en fin de compte de demander aux banques commerciales combien leur rapporte leur position sur le marché de l'or, combien leur rapporte la possibilité de jouer sur les fluctuations de devises. Car le malheur dont se plaint l'UBS a aussi « du bon », qu'on omet volontairement.

Entre le foin, le regain, les moissons et la betterave, tout ne peut pas être dans la même saison exceptionnel. L'UBS perd sur le regain et veut nous attendrir, mais elle ne parle pas du foin de ses bottes.

VAUD

Préélectoral

Les augures glissent déjà dans leur calepin, datés du mois d'août, leurs pronostics du résultat en novembre des élections communales.

C'est un jeu où le gagnant acquiert considération : il a du nez, il sent l'opinion publique, grand compliment !

Donc les Albert Simon de la politique locale pronostiquent. Voici ce qu'ils disent. Partout où les majorités gauche-droite sont serrées, les Schwarzenbachiens, s'ils trouvent du bois pour faire une liste, feront la balance.

Concordance de pronostic, chez tous ces Jean-Louis de la dégustation politique.

Cela signifie que la gauche doit mettre l'accent sans hausser la voix, avec le ton de la persuasion tranquille, sur une campagne d'éclaircissement auprès des nostalgiques du passé à la Schwarzenbach ; le résultat se jouera sur la dispersion ou la non-dispersion des voix de gauche.

Il suffit de comprendre que voter Schwarzenbach, c'est voter pour le statu quo, radical.